



Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 12 mars 2020

1

Présentes pour le SNUipp-FSU : Clémence Chaudin, en tant que titulaire, et Alexandra Berbain

Le Conseil d'administration est présidé, cette fois-ci encore, par intérim par Mme L. Auer. La nomination par décret d'un président est toujours en cours.

Le sujet principal de ce CA est bien la crise sanitaire liée au Coronavirus. Dans ce contexte particulier, il faudra probablement, dans les semaines à venir, modifier les modalités de tenue des instances de l'agence et les modalités de présence de ses membres.

A ce propos, 7 administrateurs voteront aujourd'hui par procuration.

Déclaration liminaire de la FSU :

· **Mobilisons-nous pour le climat** : jamais il n'a été aussi urgent d'affronter ensemble les crises sociales et écologiques mais le gouvernement refuse d'entendre ces préoccupations, poursuivant la logique d'une course sans fin à la croissance économique, responsable de la crise écologique actuelle.

Les 13 et 14 mars sont deux journées de mobilisations et de manifestations pour le climat

· Dans l'éducation, la FSU est dans la lutte pour les **salaires, conditions de travail, effectifs, inclusion, conditions de rentrée, baccalauréat**. L'Education Nationale craque sous les décisions du ministre. La FSU prend l'initiative d'une semaine d'actions pour mettre en lumière les problèmes de l'Éducation nationale, pour tous les personnels, premier et second degré. Une journée nationale d'action aura lieu **le mercredi 18 mars** : rassemblements, dépôt de revendications et remise au ministre d'un cahier portant ces revendications.

· **Concernant les retraites, le gouvernement s'entête et maintient une réforme régressive**. Pour la FSU, après le 49.3, rien n'est joué ! Nous appelons, dans le cadre de l'intersyndicale, à **une nouvelle journée de grève et de mobilisation le 31 mars**. Nous demandons le retrait de cette réforme et l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel.

· Concernant l'AEFE, la FSU insiste à nouveau sur la place de l'Établissement public et son rôle d'opérateur de l'État. La situation de crise actuelle souligne la nécessité d'un opérateur fort, en lien avec la tutelle. Cette notion n'est pas qu'une formule : l'Agence est seule à même d'accomplir ces missions de service public à l'étranger et à l'aube du trentième anniversaire, nous mettons en garde toute démarche ou volonté politique qui tendrait à s'éloigner des fondements de la loi de 90 (de création de l'AEFE).

Saluons, pour conclure, le rôle au quotidien des personnels, toutes catégories confondues, en Centrale comme dans le réseau, sans lesquels le fonctionnement de l'Agence en cette période serait compromis. C'est aussi ce rôle que nous défendons quand nous luttons pour les postes, les revendications salariales, les conditions de travail. Cette période de crise rend nos revendications encore plus légitimes !

La FSU demande si les réponses aux questions diverses sont proportionnelles au nombre de questions posées. La FSU a, en effet, posé deux questions qui sont restées sans réponse. Il faut s'interroger, insiste la FSU, car cette instance est vidée de sa substance et c'est regrettable : il n'y plus d'échange et c'est la foire aux questions.

1. Point introductif d'actualité

CORONAVIRUS

La situation liée au Coronavirus est une crise sanitaire inédite.

Par la voix de son représentant, le ministère de l'Europe des affaires étrangères rappelle que les consignes sont données au réseau et aux opérateurs sous le contrôle de la présidence du cabinet du ministre. Elles concernent des questions de circulation des agents, d'admission d'élèves, de mesure de fermeture et/ou la tenue d'événements.

Depuis le début de cette crise sanitaire, l'AEFE est en lien avec les ambassades et a mis en place une cellule de veille dès le 27 janvier. La question de la sécurité et de la santé des élèves, des personnels et des parents est au centre des préoccupations.

A cela s'ajoute la participation du réseau à l'effort général contre la propagation du virus. Il faut éviter qu'un lycée apparaisse comme un foyer de propagation.

Le réseau est impacté de deux façons :

- au niveau de la mobilité : désormais tout échange et tout événement sont annulés
- au niveau des fermetures d'établissements : elles s'effectuent suite à des décisions locales ou lorsqu'il y a un cas (voire seulement une suspicion) détecté

La présence de l'opérateur public joue un rôle déterminant depuis le début de la crise. Aujourd'hui on compte 132 établissements fermés et environ 100 000 élèves bénéficient d'un suivi pédagogique à distance.

L'AEFE par le biais du service pédagogique a initié cette continuité pédagogique dès le 4 février. Le principe retenu est celui de suivre l'emploi du temps avec un temps de travail équivalent à la moitié du temps en présentiel.

Malgré des difficultés face à un dispositif de télétravail qui ne peut remplacer le présentiel, le directeur salue le professionnalisme des équipes et remercie les parents d'élèves pour leur soutien.

La FSU salue la réactivité de l'Agence.

Pour les questions financières, comme le suivi pédagogique s'effectue, il ne peut y avoir une réduction des frais de scolarité. Mais le directeur demande aux services financiers une grande bienveillance dans les délais de paiement et la mise en place d'échelonnements.

L'agence répertorie à ce jour 300 radiations d'élèves en Asie.

Quant aux frais annexes (cantine, bus, ...) seuls les services fournis seront facturés.

Ainsi, le dispositif mis en place déjà en Chine et en Asie s'étend au fur et à mesure dans l'ensemble du réseau.

Le SNUipp intervient sur cette crise qui va probablement laisser des établissements dans une situation financière très délicate suite à de possibles descolarisation qui auront un impact très important dans leur fonctionnement. Quid des emplois et de la rémunération des personnels,

en particulier des contrats locaux : pour nous, l'établissement public doit être soutenu. Une étude rapide pour une aide particulière et ponctuelle de l'Etat doit être mise en place pour soutenir tous les EGD et les conventionnés en difficulté. Qu'envisage l'Etat pour soutenir le service public d'éducation à l'étranger ?

La présidente répond que les conséquences économiques de cette crise sont encore devant nous et que ce CA se tient à un instant T. Les mesures évolueront en cas d'urgence.

Un représentant des parents d'élève ajoute qu'il serait bienvenu d'anticiper ces mesures et ne pas attendre d'être dans une situation critique pour y penser.

Le directeur de l'Agence précise que la documentation des répercussions économiques a commencé.

AUTRES POINTS ÉVOQUÉS

Comité d'audit

Pour la présidente, la mise en place du comité d'audit est essentielle car il donne des informations au niveau de trajectoires à suivre.

Présentation du COM 2020-22: le document a évolué suite aux remarques des administrateurs. Ce document circule actuellement en interministériel et connaît du retard au regard du calendrier prévu. La présidente espère une présentation du COM et son adoption au prochain CA.

Gouvernance

La modification de la composition du CA annoncée le 03 octobre 2019 par Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat au MEAE, consistant au doublement des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration (passant de deux à quatre) et à l'ajout d'un représentant des anciens élèves, est étudiée.

Cette commande soulève des questions importantes en termes juridiques et réglementaires où un toilettage des textes est nécessaire tout en respectant le code de l'éducation. Une consultation aura lieu prochainement.

Organigramme des services centraux

La réorganisation des services centraux de l'agence est en cours de finalisation : une présentation a été faite au dernier CT. Désormais on comptera 4 directions au lieu des 13 services actuels.

La FSU rappelle que cet organigramme avait reçu un vote défavorable à l'unanimité de la part des organisations syndicales au dernier CT et que, si cela avait été un texte, il aurait fallu le revoir, comme le précisent les textes régissant le CT.

2. Compte rendu de la séance du 26 novembre 2018

Vote: approuvé à l'unanimité.

3. Compte financier de l'exercice 2019 et affectation du résultat

Le présent rapport a pour objectif de présenter et commenter l'exécution budgétaire de l'exercice 2019.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite des suppressions de postes pour consolider la situation financière de l'établissement. Le schéma d'emploi triennal engagé fin 2017 a été poursuivi et même anticipé à la faveur du calendrier des mouvements des personnels avec des suppressions d'effectifs réalisées en avance de phase.

Les subventions de l'Etat d'un montant total de 487,5 M€ représentent 40% des produits de l'Agence et sont en baisse de 14,2 M€ (soit - 2,8%) par rapport à 2018 (-14,5 M€ pour le programme 185,- 666 K€ pour le programme 151 et + 1M€ pour les BEM).

Elles se répartissent comme suit :

- Subvention de fonctionnement (programme 185) : 380 673 464 €
- Subvention pour l'aide à la scolarité (programme 151) : 101 634 093 €
- Subvention « bourses excellence major » : 4 549 096,00 €

Malgré le montant dérisoire de 25 000 € en provenance du programme 214, le SNUipp se demande pourquoi cette subvention du MENJ n'apparaît pas dans le budget 2019.

Le directeur des affaires financières et du contrôle de gestion explique que les projets d'homologation n'étaient pas suffisamment déclenchés et que ce versement aura lieu en 2020. Le SNUipp s'indigne car, une fois de plus, l'argent public est utilisé pour le développement de la privatisation du réseau.

La FSU rappelle que sur les 380 millions d'euros consacrés au fonctionnement, 168 millions sont dépensés pour payer les pensions civiles des personnels. En effet, depuis 2009, l'Agence reverse la part patronale à l'Etat. Celui-ci verse 120 millions pour compenser le paiement de ces pensions civiles. Cette année, l'Agence débourse donc 48 millions d'euros de sa poche.

Le solde budgétaire est positif pour la première fois depuis 2016 avec un budget excédentaire de 8 millions d'euros.

La cible 2019 était initialement fixée à 66 suppressions de postes d'expatriés dans le plan triennal, au final compte tenu des ajustements opérés en cours d'année, le schéma d'emplois effectif qui en résulte est de - 77,1 postes d'expatriés. En ce qui concerne les résidents, 100 fermetures de postes étaient prévues sur l'année 2019. En exécution et compte tenu des ajustements opérés en cours d'année, nous observons -101,72 suppressions.

Le constat est clair : ce compte financier transcrit de fait une baisse de présence sur le terrain pour l'enseignement français à l'étranger et la FSU ne rejoint pas la satisfaction ni du représentant du ministère chargé du budget et ni de certains membres du CA car cette amélioration est issue des suppressions de postes de détachés dans le réseau. Ces postes de détachés qui ferment sont transformés en postes de contrat local hors plafond, sans transfert "un pour un" ! Cela traduit un gros problème d'encadrement dans un réseau qui est censé s'étendre.

Vote: 20 pour, 3 abstentions, 4 contre (dont 3 FSU)

4. Bilan 2019 du contrat d'objectifs et de moyens 2016-2018

En attente du nouveau COM qui fera suite à celui de 2016-2018, les cibles ou objectifs à atteindre ne sont pas spécifiés.

L'augmentation de postes en Afrique est liée à la diminution de postes en Europe et au Maghreb.

100 nouveaux établissements sont labellisés avec 20 000 nouveaux élèves.

Indicateur 1.1 Nombre de redéploiements d'ETP expatriés et résidents sous plafond de l'AEFE vers les zones géographiques prioritaires : zones de forte croissance de la communauté française et zones d'intérêts pour notre diplomatie globale, notamment les pays émergents asiatiques, les pays du Golfe, les pays de l'espace francophone.

A la rentrée 2019/2020, l'AEFE a supprimé un total de 247 postes de personnels détachés (356 fermetures pour 109 ouvertures), soit 3,9% des postes ouverts pour l'année scolaire 2018/2019.

Tous les secteurs géographiques sont concernés par une baisse globale du nombre de postes implantés.

Indicateur 1.2.1 Evolution du nombre d'associations actives du dispositif FLAM

De 151 associations actives en 2016, le compte passe à 163 en 2019.

Indicateur 1.2.2 Evolution du nombre d'établissements labellisés

285 en septembre 2018, ces établissements passent à 393 en septembre 2019.

Indicateur 1.2.3 Contributions des établissements labellisés aux charges de l'AEFE

Seuls les établissements privés (113 en 2019) s'acquittent d'une cotisation de 1200€ ce qui explique le décalage entre la forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés et l'augmentation modérée des contributions versées par les établissements.

Indicateur 2.1.3 : Nombre de boursiers du programme Excellence-Major en gestion. Le programme Excellence Major : un vecteur de rayonnement de notre modèle éducatif et d'influence pour la France

Le nombre de boursiers Excellence-Major a été stabilisé en 2019 avec une sélection de 160 nouveaux lauréats. L'augmentation des frais de gestion de l'opérateur Campus France, qui a mandat de gestion pour le compte de l'AEFE, a conduit à limiter le nombre de boursiers sélectionnés dans le programme. La FSU crie au scandale et intervient pour dénoncer la baisse des élèves boursiers due à l'augmentation des tarifs de l'opérateur Campus France. Le directeur de l'Agence ajoute qu'une stabilisation a été obtenue pour l'année 2020.

Indicateur 3.1.2 Coût moyen par élève avec bourses et hors bourses, par zones géographiques

La FSU rappelle que la scolarité d'un élève français dans le réseau coûte 4 à 5 fois moins chère qu'un élève en France.

Indicateur 3.2.2 Renforcer l'animation pédagogique du réseau

On constate une diminution de l'ordre de 16,6% du nombre de postes d'expatriés à profil de conseil pédagogique. En réalité, l'évolution du périmètre des missions des conseillers pédagogique augmente. Les conseillers pédagogiques de zone augmentent alors que les conseillers pédagogiques établissement diminuent.

La FSU a souvent critiqué ces indicateurs qui donnent des bilans positifs alors que le retour des collègues sur le terrain est beaucoup plus nuancé.

5. Charte de l'audit interne

Lors de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2019, les membres du comité d'audit ont été désignés, et le premier comité d'audit s'est tenu le 24 janvier 2020. Lors de cette séance, la charte d'audit interne a été présentée et adoptée à l'unanimité par ses membres. Elle doit faire l'objet d'une approbation du conseil d'administration. Cette charte a pour objectif de préciser le rôle et les responsabilités de l'audit Interne ainsi que les responsabilités des services de l'AEFE au sein du processus d'audit interne. Elle est fondée sur les normes professionnelles ainsi que le code de déontologie de l'Audit Interne. La charte définit les objectifs et les missions de l'audit interne qui sont :

- d'assurer le contrôle périodique, c'est-à-dire, d'évaluer la conformité des activités de l'AEFE, des règlements en vigueur, de la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration, de

l'équipe de direction, des instructions du président du comité d'audit, des obligations et engagements contractuels, du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, du niveau des risques encourus, de la qualité de l'organisation et de la gestion, de la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures de l'audit interne comme externe,

- de conseiller la direction. Au sein de l'AEFE, la fonction d'audit interne est assurée par la cellule d'audit directement rattachée au secrétariat général de l'AEFE et placée sous l'autorité fonctionnelle du comité d'audit de l'AEFE.

Deux auditeurs seront chargés de l'audit interne au sein de la structure. La première auditrice est recrutée et travaille actuellement sur des missions de déléguée à la protection des données de l'Agence (DPD). Une seconde personne rejoindra l'équipe en septembre 2020. La charte énonce les principes qui seront garants de l'indépendance de la fonction et définit les exigences attendues en termes de comportement des auditeurs internes (intégrité, objectivité, confidentialité et discrétion, et conscience professionnelle) et des audités. Elle précise par ailleurs les modalités d'intervention de l'audit interne.

Vote: 23 pour (on compte maintenant 25 votants suite à deux départs d'administrateurs de la salle du CA), 2 abstentions (FCPE, FAPEE),

6. renouvellement du bail de l'école Yvan Bouine à Moscou

A Moscou, le lycée Alexandre Dumas, établissement en gestion directe qui scolarise 1250 élèves, de la maternelle à la terminale, occupe trois sites distincts dont le site de l'école Yvan Bouine pris à bail pour une durée de huit ans le 24 juillet 2014 par l'AEFE auprès de l'Institution publique d'enseignement général de la ville de Moscou. Après quelques incertitudes le bailleur, à la poursuite de l'occupation des locaux par le lycée français dans le cadre de la conclusion d'un nouveau bail dont l'échéance serait le 31 août 2030.

S'agissant des conditions financières, celles-ci sont identiques au bail précédent et restent très intéressantes pour l'AEFE. Le service économique de l'Ambassade a émis un avis très favorable à ce renouvellement.

L'Agence sollicite donc du conseil d'administration l'autorisation de conclure la prise à bail des locaux pour une durée de 10 ans et 3 mois pour un loyer global de 5 808 240 roubles (85 381 €), sous réserve de l'avis favorable de la Commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'Etat à l'étranger (CIME).

Vote: approuvé à l'unanimité

7. sortie d'inventaire des services centraux 2019

Il s'agit d'une mise au rebut de matériel obsolète.

Les demandes de sorties d'inventaire présentées à ce CA concernent les services centraux de l'Agence au titre de l'exercice 2019 et s'élèvent à **1 883 253,95 €**.

Vote: approuvé à l'unanimité

8. Admissions en non-valeur des EGD

Dans le cas de l'admission en non-valeur, il s'agit de constater que les démarches accomplies pour recouvrer une créance n'ont pas abouti malgré les diligences de l'agent comptable. Elles s'élèvent à un montant total de **63 937,32 €** et visent à régulariser et effacer les dettes de certaines familles auprès des établissements.

Vote: approuvé à l'unanimité

9. Remise gracieuses des EGD

Dans le cas de la remise gracieuse, il s'agit d'une mesure de « bienveillance » devant la situation difficile d'un débiteur. Elles s'élèvent à un montant total de **35 355,18 €**.

Vote: approuvé à l'unanimité

10. Questions diverses

Les questions diverses présentées par le SNUipp ayant reçu une réponse écrite de l'AEFE ont été envoyées aux sections concernées.